



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Espace vert (non franchissable)
- Voie et trottoir (enrobé)
- Marquage résine (sur enrobé)
- Cheminement doux (sablé)
- Parking (pavés joints larges)
- Parking PMR (enrobé)
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 6m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 6m de largeur x 5m de profondeur min.
- Sens de circulation des véhicules
- Zone non-aédictandi
- Protection de la halle existante (3m d'emprise)
- Implantation obligatoire de la construction en limite séparative
- Arbre existant
- Arbre à abattre
- Eclairage public (position de principe)
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Cote voirie projet

Nota :
- Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document d'arpentage.